

Pharmacies de garde

Numéros de téléphone



La feuille de chou

Bulletin municipal
de Champrond En Gâtine
N°5



Sommaire

- Le mot du Maire 1
- Réalisations et Projets 2
- Conseil municipal 3
- Résumés des réunions de conseil 4
- Vous avez des travaux à réaliser, quelles procédures ? 11
- Diagnostic réseau et zonage assainissement 14
- Le blason communal 15
- Les ordinateurs 16
- En bref 19
- Les associations 20
- Relais Emploi 22
- Et, si on sortait 23
- Petites annonces 25
- Mots croisés 26
- Numéros utiles 27
- Feuille pratique 28

Novembre 2002

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que nous vous présentons cette cinquième édition de la Feuille de Chou.

Nos manifestations estivales ont attiré nombre d'entre vous ainsi que des personnes de l'ensemble de l'arrondissement de Nogent le Rotrou et d'ailleurs, la commission des fêtes avec l'aide des associations accompli un travail formidable et ses succès sont là pour le confirmer.

C'est évidemment l'opération « kermesse brocante vide grenier » qui a remporté la participation la plus importante.

Comme vous le verrez dans les pages intérieures, les projets en matière d'animation ne manquent pas.

Les études de zonage d'assainissement et de diagnostic du réseaux des eaux usées se poursuivent et commencent à nous apporter des éléments de réponses que nous vous détaillerons ultérieurement.

Les travaux pour l'implantation du gaz sont visibles parce qu'ils sont situés dans la grande rue côté impair et induisent malheureusement une gêne, cependant le nombre d'habitations desservies est supérieur à ce qui avait été prévu pour la tranche de travaux 2002.

L'achèvement et le branchement chez les particuliers qui en ont fait la demande devrait se réaliser au plus tard en décembre. L'extension de ce réseau devrait s'étaler sur les cinq ans à venir dans le bourg, n'hésitez pas à nous consulter si vous êtes intéressés, nous aurons ainsi plus de facilité pour défendre votre demande.

Le dossier de construction d'un bâtiment relais sur la zone d'activités avance, des projets ont été présentés dans le cadre du bureau du Syndicat Intercommunal de La Loupe (SIVOM).

L'enfouissement des réseaux qui partira du carrefour de la route de Combres et de la Grande rue se réalisera à la fin de cette année ou au début de l'année 2003. Nous devons réfléchir sur le type de lampadaire à choisir suivant des critères d'esthétique, de luminosité et de fiabilité.

La rentrée des classes des deux écoles du regroupement pédagogique s'est bien passée avec deux nouvelles enseignantes, Melle Grimaldi, nouvelle directrice de l'école maternelle de Montlondon et Mme Kerdreux enseignante à l'école primaire de Champrond en Gâtine dont la directrice est désormais Mme Rottier-Auclair. Les effectifs sont en hausse sensible.

Je ne terminerai pas ce mot sans vous rappeler que nous restons à votre écoute pour vos questions remarques ou suggestions ni sans vous souhaiter une très bonne lecture de cette édition de notre journal communal.

Eric LEGROS

Novembre	Décembre	Janvier
V 1	D 1	M 1
S 2	L 2	J 2
D 3	M 3	V 3
L 4	M 4	S 4
M 5	J 5	D 5
M 6	V 6	L 6
J 7	S 7	M 7
V 8	D 8	M 8
S 9	L 9	J 9
D 10	M 10	V 10
L 11	M 11	S 11
M 12	J 12	D 12
M 13	V 13	L 13
J 14	S 14	M 14
V 15	D 15	M 15
S 16	L 16	J 16
D 17	M 17	V 17
L 18	M 18	S 28
M 19	J 19	D 19
M 20	V 20	L 20
J 21	S 21	M 21
V 22	D 22	M 22
S 23	L 23	J 23
D 24	M 24	V 24
L 25	M 25	S 25
M 26	J 26	D 26
M 27	V 27	L 27
J 28	S 28	M 28
V 29	D 29	M 29
S 30	L 30	J 30
	M 31	



- MÉDECINS**
Docteurs Daniel BIGARD, Philippe CARDINALE, Michèle CASADEI-PUIS, Philippe PUIS 02.37.81.21.18
Docteur Olivier BOULAY 02.37.81.10.84
Docteur Jacques LYSZLIEWICZ 02.37.81.17.48
Docteurs Monique et Roger SERRY 02.37.81.19.46
- VÉTÉRINAIRE** 02.37.81.04.66
- AMBULANCES**
Ambulances Assistance Secours 02.37.81.24.59
Ambulances Loupéennes 02.37.81.15.66
- INFIRMIÈRE**
BRIEND & DUPIN 02.37.81.04.88
DOLLEANS & TARRANE 02.37.81.06.58
M^{elle} C. GONSARD 02.37.81.09.04
- HÔPITAL /MAISON DE RETRAITE** 02.37.29.33.11
- E.D.F DÉPANNAGE** 0 801 28 48 68
- LYONNAISE DES EAUX**
Clientèle 0 810 381 381
Urgence (24 h/24) 0 810 881 881
- LA POSTE** 02.37.49.80.00
Champrond en Gâtine
- C.A.F NOGENT LE ROTROU** 02.37.27.44.44
- ASSEDIC LUCÉ** 02.37. 91.69.69
- A.N.P.E NOGENT LE ROTROU** 02.37.59.55.00
- SÉCURITÉ SOCIALE LA LOUPE** 02.37.81.07.77

- ↔ Pharmacie Centrale, La Loupe
Tél: 02.37.81.19.89
- ↔ Pharmacie du Château, Senonches
Tél: 02.37.37.73.43
- ↔ Pharmacie de L'Etrier, La Loupe
Tél: 02.37.81.13.19
- ↔ Pharmacie Gantier, Senonches
Tél: 02.37.37.78.41

REALISATIONS ET PROJETS

Comme nous l'avions indiqué lors de la précédente Feuille de Chou, la commune a réalisé des travaux à la salle des fêtes pour sa remise aux normes de sécurité, il a été entrepris des travaux d'électricité, des travaux d'isolation thermique pour la chaufferie. Le fourneau acquis récemment, pour le prix de 23 480 €, les rideaux de scène ont été remplacés. Les portes extérieures sont remises en état. Pour le futur, il est projeté d'agrandir la salle et de vitrifier le parquet. Les murs extérieurs de la salle de réunion ont été peints et les poteaux incendies de la commune, ont retrouvé leur couleur originelle.

AMÉNAGEMENT ET ACQUISITION

Le terrain de football drainé en 2001, sera ensemencé au printemps prochain. Afin de prévenir le stationnement sauvage et d'agrémenter ce lieu, des aménagements seront réalisés aux abords du terrain. Pour l'entretien des haies la mairie s'est dotée d'un taille haie (528.15€).

Pour le terrain qui jouxte le cimetière, celui-ci a été nettoyé et son accès busé. Le terrain plein situé en face du château d'eau à Beurepaire et l'entourage du calvaire rue des Rosiers seront aménagés pour être plus attrayants et plus pratiques d'accès.

Les travaux d'enfouissement des réseaux sont prévus pour la fin décembre 2002 début janvier 2003.

Des travaux de voirie ont été sollicités au près de la DDE.

ILLUMINATION

L'église St SAUVEUR, fait partie de notre quotidien. Nous envisageons d'illuminer l'église, c'est un moyen original de la mettre en valeur, et peut être de découvrir des particularités insoupçonnées. Si l'expérience est concluante, il se peut que cet éclairage soit réalisé. Les travaux concernant la rénovation de l'église tardent, la société initialement prévue pour ceux-ci a fait faillite. Nous consultons actuellement d'autres entreprises et nous sollicitons d'autres aides pour que le coût supporté par la commune soit plus faible.

SIVOM

La zone d'activités du Champrier de la Ferme a été engazonnée et des haies ont été plantées.

ASSAINISSEMENT

Le terrain de l'étang du Prieuré pour la construction de silos à boues qui accueilleront les productions excédentaires de boues de la station d'épuration est en cours d'acquisition. Le diagnostic du réseau est commencé.

Pour la quatrième année consécutive, le curage du réseau d'assainissement va être reconduit. A chaque fois c'est un quart du réseau qui est nettoyé par l'entreprise SVR, cette année c'est la Grande Rue qui est concernée. Cet entretien est indispensable au bon écoulement des eaux usées. Il nécessite l'ouverture d'une partie des bouches d'égout. Nous ferons en sorte que les bouches descellées ne le restent pas trop longtemps. Ces travaux sont prévus les 22 et 23 novembre 2002.



Mairie de Champrond-en-Gâtine

Tél: 02.37.49.80.20

Fax: 02.37.49.80.26

E-mail : rapido.mairiechamp@libertysurf.fr

Site : <http://perso.libertysurf.fr/champrond.en.gatine>

Permanences et ouverture de la mairie :

Le Mardi de 17h à 19h : Mr LEGROS

Le Jeudi de 17h à 19h : Mr GUILLEMET

Le Samedi de 9h30 à 11h30 : Mme WARDAVOIR

Déchèterie de St Eliph

Jour de ramassage : le Mardi

Tél du S.I.R.T.O.M. : 02.37.23.32.63

Déchèterie de St Eliph:

Heures d'ouvertures (du 31 octobre au 1er mars)

~ Mardi : 9h00 à 12h30 & 13h30 à 17h30

~ Vendredi : 14h00 à 17h30

~ Samedi : 9h00 à 12h30 & 13h30 à 17h30

~ Dimanche : 9h00 à 12h00

Aide de proximité

Service d'Aide à domicile Schweitzer

Tél : 02.37.81.08.02

Aide à domicile en milieu rural ADMR

Tél : 02.37.29.90.59

Société de St Vincent de Paul

rue du château 28240 La Loupe

Permanence de La Loupe

LE DÉPUTÉ

Salle du conseil

Le 2^{ème} Lundi de chaque mois de 9h à 10h15

LES ASSISTANTS SOCIAUX

M. PEVERELLI à la mairie

Tous les mardis de 9h à 11h45 sur rendez-vous

Mlle LOBEL à la mairie

Tous les jeudis de 9h à 11h45

Mme VILLETTE Salle du Château

Le 2^{ème} et 4^{ème} Mardi de chaque mois de 9h30 à

11h30 - Caisse Primaire Assurance Maladie (dossiers

accident travail)

RETRAITE

Sécurité Sociale La mairie

1er et 3^{ème} Mercredi du mois de 14h à 16h

Caisses complémentaires La mairie

1er Mardi et 3^{ème} Mercredi du mois de 14h à 16h

Caisses agricoles M.S.A Groupama

Le 2^{ème} Mardi de 10h à 12h

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Allocation Logement La mairie de 14h à 15h30

Le 2^{ème} Mardi et 4^{ème} Jeudi de chaque mois

CONSULTATIONS P.M.I.

Rue Pierre-Gauquelin

Le 3^{ème} Jeudi de chaque mois de 14h à 16h

LES CRÉMATISTES

La mairie

Le 2^{ème} Mardi de chaque mois de 10h à 11h

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE

D'AMÉNAGEMENT DES STRUCTURES ET DES

EXPLOITATIONS AGRICOLES

Au château

2^{ème} et 4^{ème} Jeudi du mois de 14h à 17h

RELAIS EMPLOI

tél: 02.37.81.38.93

1 rue du Maréchal Maunoury

Mercredi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 12h00

Le Mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

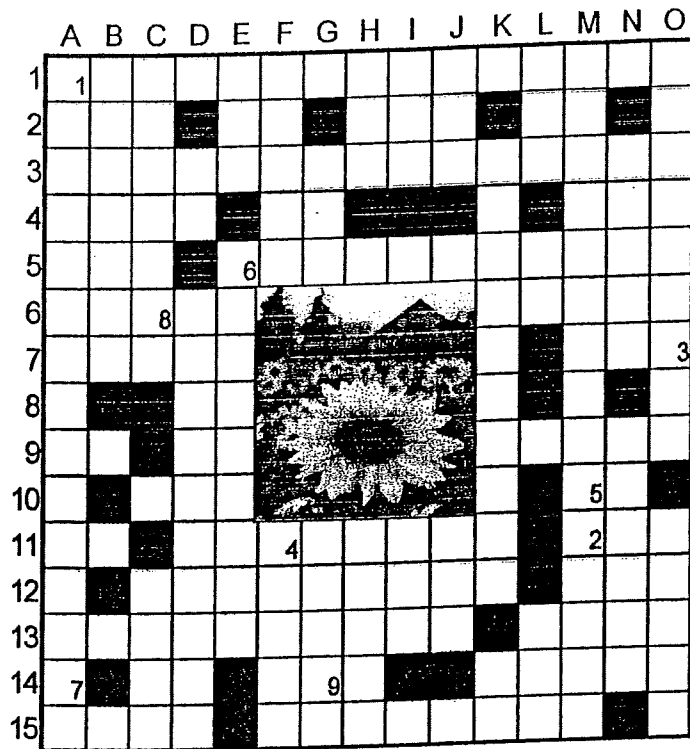
POINT ACCUEIL INFORMATION ET ORIENTATION

Tél: 02.37.81.34.04

1 rue Maunoury

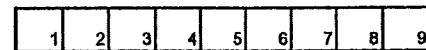
Tous les Mardis de 10h30 à 12h30

Mots croisés



Les Mots croisés de G. DEMANGE : Grille N°2

Placez les 9 lettres des 9 cases numérotées des mots-croisés dans la grille ci-dessous pour reconstituer partiellement le nom de 2 villages, l'un en Perche l'autre en Gatine



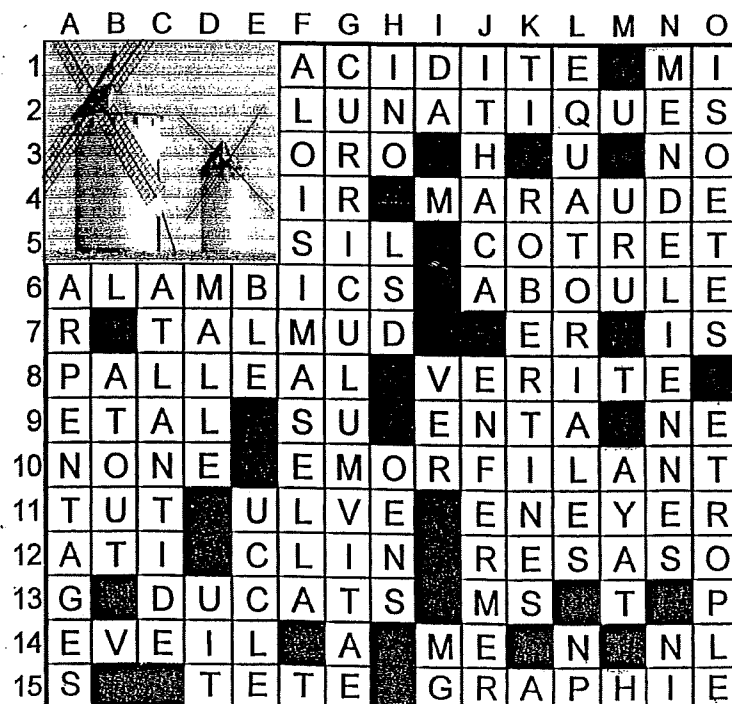
HORIZONTALEMENT :

1. Petites et mignonnes
2. Chef en Ethiopie - Marque une transition - Cœur de robot - Fin d'infinif
3. Etat de ce qui ne peut être atteint
4. Peut être à métaux - Négation - Opère l'hiver
5. N'est plus - Relangé
6. Temps d'une révolution - Enrichir
7. Langue balte - Tenta
8. Viennent de l'avant
9. Pronom - Note - Relatif
10. Terre - Fleuve italien
11. Fleuve côtier - Qui exprime une idée de nombre - Os
12. Mis officiellement en service - Aire
13. Assassins - En mer
14. Riche symbole - Poème - Très petites îles
15. Quatrième partie du jour - Qui possèdent un test

VERTICALEMENT :

- A. Phénomène psychologique décrit par Stendhal
- B. Rancœur
- C. Se permettaient - Ministre de la religion mahométane
- D. Démonstratif - Vérification d'un instrument de mesure
- E. Cou retourné - Estimai de nouveau
- F. Prénom féminin - Petit rat
- G. Aurait vécu 600 ans - Bouclier
- H. Possessif - Celles du cheval ne vont pas vers l'or
- I. Ceinture - Sont extraites de l'arnica
- J. Terme de tennis - Article
- K. Manquent d'esprit de suite - Viennent de Nice
- L. Même - Sont dans les lettres - Sein
- M. Mocassins d'eau
- N. Chefs - Département
- O. Perfides - Répit

Réponse des mots croisés du bulletin N° 4



Conseil Municipal

Les membres du conseil municipal

Le Maire: Eric LEGROS
1er adjoint: Brigitte WARDAVOIR
2ème adjoint: Philippe GUILLEMET
3ème adjoint: Jean-Paul VINSOT

Les conseillers :
 Sylvie BIGEAULT- Frédéric COLIN
 Michel FILLETTE - Denis GRANGER
 Didier GUYON - Claude IMHOF

Les commissions communales

Bâtiments communaux:
 Jean-Paul VINSOT - Frédéric COLIN- Didier GUYON

Voirie et Réseaux (chemins, eau, assainissement, éclairage public): Philippe GUILLEMET - Frédéric COLIN - Didier GUYON

Fête: Brigitte WARDAVOIR
Personnes hors conseil:
 Sylvie AUDENAERT-MICHEL - Marie France BEAUCHET - Nicole CAILLARD - Daniel VIDAL - Etienne VALMALLE

Finances:
 Philippe GUILLEMET - Sylvie BIGEAULT
 Géraldine CAUCHETEUX - Didier GUYON
 Claude IMHOF

Fleurissement: Brigitte WARDAVOIR

Centre Communal d'Action Sociale:
 Eric LEGROS- Brigitte WARDAVOIR
 Philippe GUILLEMET- Jean-Paul VINSOT
Personnes hors conseil:
 Nicole CAILLARD - Mylène DUBESSET
 Micheline GUILLEMET- Michèle MICHEL

Communication Information:
 Eric LEGROS - Brigitte WARDAVOIR
 Philippe GUILLEMET - Jean-Paul VINSOT
Personnes hors conseil : Véronique REAUD

Intercommunalité :
 Eric LEGROS - Brigitte WARDAVOIR
 Claude IMHOF
Tuteur Emploi-jeune: Eric LEGROS

Bibliothèque : Brigitte WARDAVOIR
Personnes hors conseil : Michèle MICHEL
 Véronique REAUD

Les délégués des syndicats intercommunaux

Regroupement pédagogique :
 Brigitte WARDAVOIR (Vice-présidente)
 Sylvie BIGEAULT - Eric LEGROS
 Michel FILLETTE

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la LOUPE :

Délégués titulaires : Eric LEGROS
 Michel FILLETTE
Délégués suppléants : Brigitte WARDAVOIR
 Didier GUYON

Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM):

Délégués titulaires: Philippe GUILLEMET
 Jean Paul VINSOT
Délégués suppléants: Brigitte WARDAVOIR
 Claude IMHOF

Syndicat électrique:
Délégué titulaire : Denis GRANGER - Didier GUYON

délégués suppléants : Eric LEGROS
 Philippe GUILLEMET

Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le développement du Perche (SIAP):

Délégué titulaire : Frédéric COLIN
Délégué suppléant : Claude IMHOF

Parc Naturel Régional du Perche:
Délégué titulaire : Claude IMHOF
Délégué suppléant : Frédéric COLIN

Syndicat d'initiative de la Loupe:
Délégué titulaire: Denis GRANGER
Délégué suppléant: Claude IMHOF

Jumelage du canton de La Loupe:
 Eric LEGROS - Claude IMHOF

Comité de Bassin d'emploi:
 Eric LEGROS - Frédéric COLIN

Centre National d'Action Sociale:
 Eric LEGROS

Sécurité routière
 Frédéric COLIN

Délégué à la défense
 Philippe GUILLEMET

Résumés de réunions de conseil municipal

Réunion du 4 juillet 2002

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 29 mai 2002.

Claude Imhof précise que la participation à la gestion des eaux du Loir pourrait être déterminée en fonction de la superficie du bassin versant, ce qui avait déjà été mentionné lors de la séance de Conseil Municipal du 29 mai, et du volume d'eau rejeté.

Sylvie Bigeault souhaite qu'une visite des chemins ruraux n°6 et 11 soit organisée, Eric Legros informe le conseil que des recherches sur l'obligation de bornage sont en cours.

Eric Legros fait part au conseil :

* qu'il a rencontré un responsable du conseil postal, qui avait proposé de fermer la Poste durant tout le mois d'août. Après discussion, il s'est avéré que le guichet serait ouvert tous les mardis.

* que l'extension du réseau Numéris a été réalisée par France Telecom.

PROJET DE REGLEMENT DE CIMETIERE

Mr Legros informe le conseil qu'il serait utile d'établir un règlement de cimetière à afficher à la porte. Etant donné que ce projet nécessite d'être étudié, Mr le Maire propose de fixer dès maintenant des horaires d'ouverture et de fermeture du cimetière pour limiter les vols. Après discussion, il s'avère que l'ouverture et la fermeture quotidiennes occasionneraient des problèmes de personnel ; néanmoins, le conseil propose la mise en place d'un panneau indiquant que le lieu est surveillé et qu'un passage régulier des employés communaux est instauré.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES RESEAUX ELECTRIQUES

Eric Legros donne lecture d'un courrier du Syndicat Départemental d'Electricité d'Eure et Loir en ce qui concerne la revalorisation de la redevance pour l'occupation du domaine public par les réseaux électriques fixée par un décret de 1956 dont le montant s'élevait à 5 F par an.

Le montant de la redevance proposée pour une commune de moins de 2000 habitants est de 153 € par an : accord du conseil.

PROJET D'ACQUISITION DU TERRAIN DE L'ETANG DU PRIEURE EN VUE DE L'IMPLANTATION DU SILO A BOUES

Eric Legros présente le devis de bornage de ce terrain établi par Mr Hermand, qui s'élève à 633.88 €. Le coût d'acquisition frais notariés inclus et de bornage est estimé à 4 178 €. Le conseil donne son accord pour acquérir ce terrain et autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition. Toutefois, il est nécessaire d'obtenir toutes les autorisations écrites des divers intervenants (D.D.E.- D.D.A.) avant d'acquérir le terrain.

CHOIX D'UN ARCHITECTE POUR LA REHABILITATION DU LOGEMENT F2

Mr le Maire présente au conseil les devis de deux architectes :

* Jean-François BRIDET indique seulement le montant de ses honoraires soit : 4 220 € TTC

* MCA Architectes présente un descriptif des travaux à réaliser pour un montant de 11 982.10 € honoraires inclus. Le conseil constate que le devis établi par MCA est tout à fait correct et par conséquent l'approuve. Un devis complémentaire concernant la réfection des sols ainsi que l'installation d'une cabine de douche sera demandé.

REVALORISATION DES INDEMNITES DES ADJOINTS

Suite à la circulaire préfectorale n°42 du 19 mars 2002 concernant la revalorisation des indemnités de fonction des titulaires des mandats locaux, Mr Legros propose d'augmenter les indemnités des adjoints qui s'élèvent actuellement à environ 105 € sachant que l'indemnité maximale autorisée est d'environ 171 €, les élus supportent en effet plus de frais de déplacement et de téléphone.

Cette revalorisation n'ayant pas été prévue au budget 2002, le conseil décide de revoir cette décision au moment du vote du budget 2003.

FERMETURE DU PREAU

Suite à l'installation d'ordinateurs dans le préau de l'école, Eric Legros informe le conseil qu'il a demandé un devis pour la fermeture du préau.

Le devis présenté comporte deux variantes :

* ensemble livré avec clés non reproductives : 968.76 €

* ensemble avec cylindre à profil européen à clés reproductives : 742.82 €

Le conseil donne son accord pour que le préau soit fermé et accepte le devis s'élevant à 742.82 €.

Claude Imhof se demande si le préau est l'endroit le mieux adapté à un atelier informatique.

Les petites annonces

Eric MONTIGNY

Calligraphe enlumineur professionnel

Dès le mois de novembre 2002, Eric Montigny ouvrira un Atelier Permanent de Calligraphie Latine et d'Enluminure à Beaurepaire.

Vous y trouverez un peu de matériel de calligraphie, des cours hebdomadaires et des stages "à la carte" dispensés toute l'année.

Lors des journées inaugurales, vous pourrez assister à quelques démonstrations à la plume de fer ou à la plume d'oie.

Pour plus d'informations, contactez Eric Montigny Calligraphe Enlumineur Professionnel, Membre de la Chambre Syndicale des Calligraphes Professionnels Indépendants de France,

tel : 06 68 33 24 17

e.mail : eric.montigny@free.fr

Salon Odil'Tiff

Karine Villeneuve diplômée d'Etat, vous propose un Vendredi par mois l'équipement professionnel d'un institut de beauté pour des soins de qualité :

- ↳ soins du visage,
- ↳ épilation cire tiède jetable,
- ↳ beauté des mains et des pieds,
- ↳ maquillage,
- ↳ soins du corps amincissement,
- ↳ enveloppement d'algues,
- ↳ drainage lymphatique esthétique.

Ses services sont ouverts à tous! Pour prendre rendez-vous, contacter nous au : 02.37.49.81.73

A VENDRE

Super 5 Diesel - Blanche - 1990

198 000 Km C.T OK

Prix : 2300€

☎ : 02.37.49.86.67

A VENDRE

Ordinateur portable EXTANSA 355 :

Pentium 16 MO - Lecteur de CD-ROM indépendant + toutes disquettes d'origine.

460 €

Clavier casio LK 50 :

100 Rhythms 100 song Bank avec touches lumineuses pour apprendre à jouer.

220 €

Lecteur Midifile :

Karaoke MP 880

Fonctionne avec disquette informatique.

230 €

☎ : 02.37.49.85.33

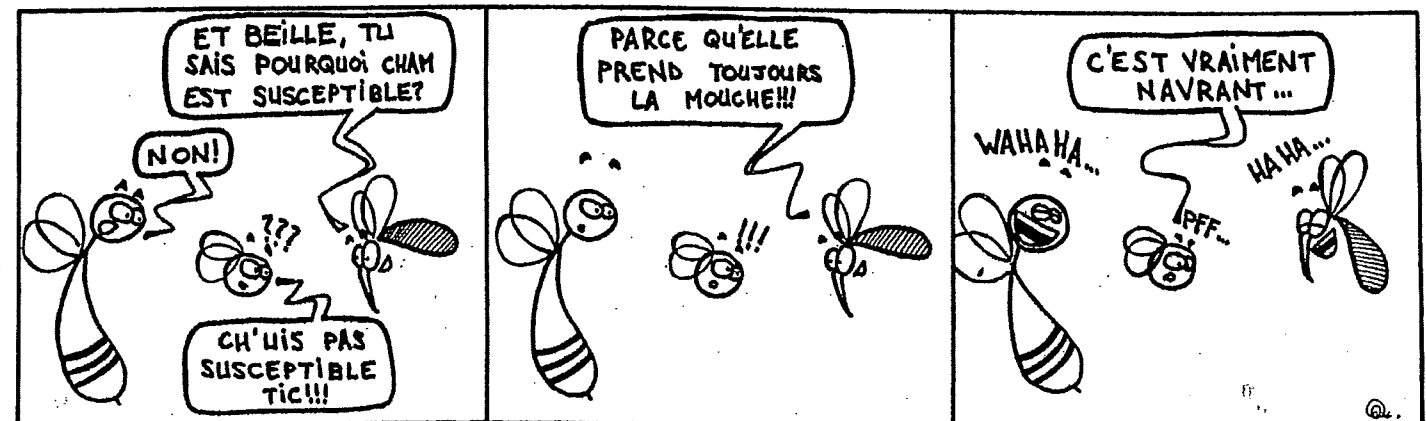
Virginie 21 ans, Sérieuse et responsable, aide institutrice à mi-temps recherche bébé et enfant à garder, 15 h par semaine maxi.

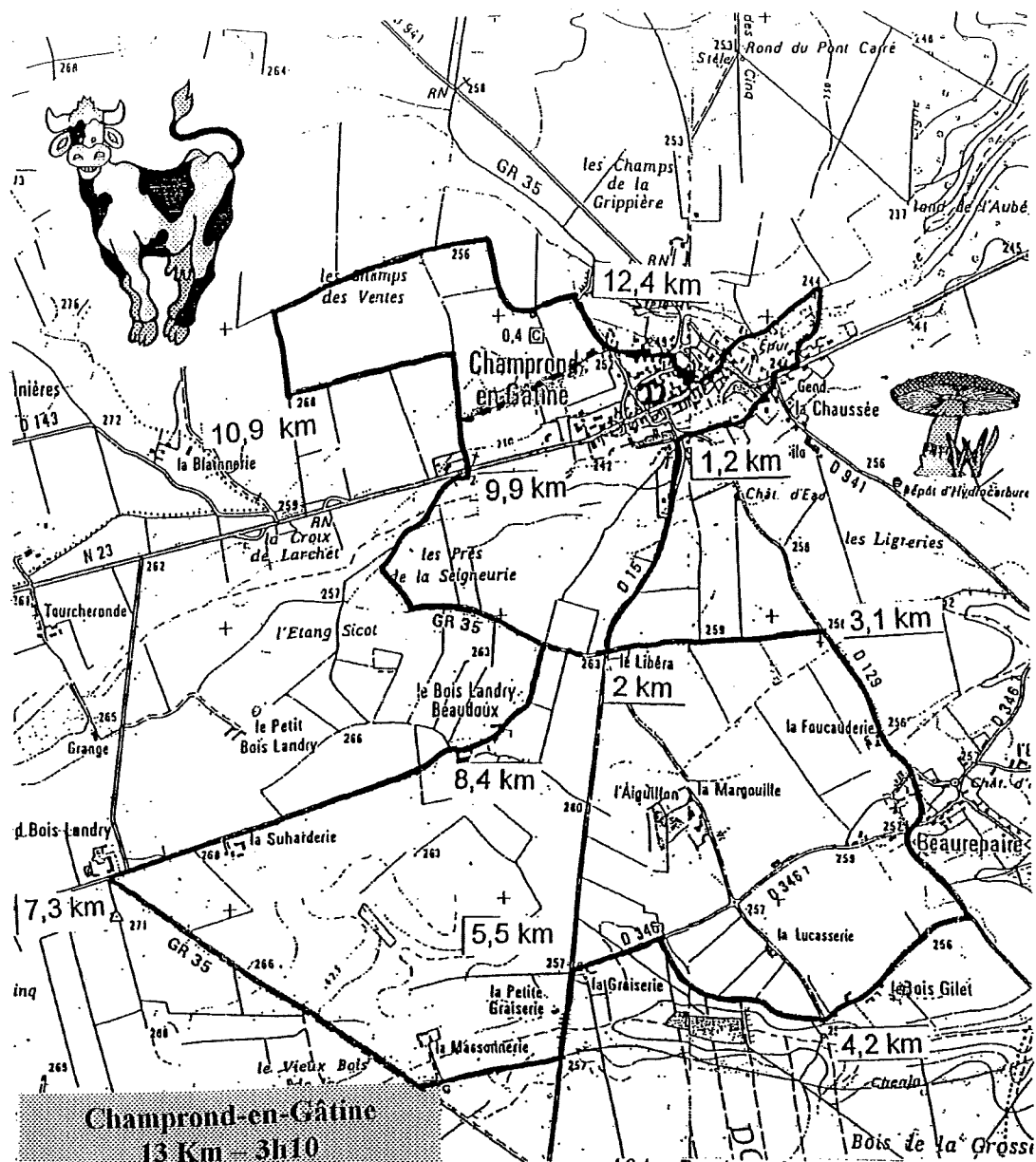
13 rue de La Loupe
Montlandon

Tel : 02.37.37.32.90



les Z in Z insectes.





Champrond-en-Gâtine
13 Km - 3h10
Circuit praticable en VTT

0 km : Départ place de l'église (plaques explicatives). Longer l'église côté RN, prendre à gauche pour tourner droite par la rue de la fontaine. Après 200 m, prendre le chemin enherbé et continuer tout droit. Prendre le chemin descendant à droite. Passer la passerelle et remonter sur le chemin goudronné.
 Longer la N 23 et la traverser prudemment sur le passage piéton. Prendre la D 941 direction Illiers-Combray et tourner de suite à droite (rue de l'étang). Continuer tout droit jusqu'au stop (vue sur l'étang du Panama).
 1,2 km : Tourner à gauche et longer la départementale pendant 800 m.
 2 km : A l'intersection, tourner à gauche et continuer sur le chemin. A la route, aller à droite vers les maisons.
 3,1 km : Continuer la route à droite. A l'intersection, prendre la direction des Corvées (D 129). Après 600 m, prendre à droite, direction le Bois Gilet.

4,2 km : Prendre en face le chemin enherbé. A la sortie du chemin, tourner à droite. Au « cédez le passage », tourner à gauche et longer la D 346.
 5,5 km : Prendre à droite en direction de la Massonnerie. A l'arbre noté 32, prendre à droite le chemin caillouteux.
 7,3 km : A la ferme fortifiée, prendre à droite et continuer tout droit en direction de la Suarderie et prendre le chemin tout droit.
 8,4 km : A la ferme, continuer tout droit. Après 500 m, laisser la petite route qui tourne à angle droit et prendre le chemin de terre à gauche.
 9,9 km : Longer à droite la N 23 jusqu'au plot 34 et la traverser prudemment pour atteindre le petit chemin gravillonné. Continuer tout droit.
 10,9 km : Prendre à droite et suivre à droite en longeant les champs de cultures.
 12,4 km : Continuer par le chemin de droite. Au carrefour, prendre à gauche. Arriver au « rond point » et tourner à droite (vue sur la Tour d'Aligre). Continuer tout droit et prendre à la patte d'oie à gauche pour rejoindre la place de l'église.

Un grand merci à Cyrielle MERCIER qui a réalisé ce parcours.

Mr le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable, qui a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable. Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

INSCRIPTION DES CHEMINS RURAUX N°28 et 37 AU PLAN DEPARTEMENTAL D'ITINERAIRES, DE PROMENADES ET DE RANDONNEES

Eric Legros donne lecture d'un courrier du Conseil Général concernant un projet d'édition de fiche de randonnée pédestre mené par le SIAP, dont le tracé passe par les chemins n°28 (les Orgeries) et n°37 (Le Petit Beauvais). Afin de permettre l'édition de ces fiches, ces chemins doivent être inscrits au plan départemental d'itinéraires, de promenades et de randonnées.

Les plans des circuits projetés sont présentés au conseil. Le conseil émet donc un avis favorable sur le projet de tracé sur la commune, approuve l'inscription des chemins ruraux n°28 et 37 au plan départemental, autorise la circulation non motorisée sur ces chemins, accepte l'édition et la diffusion de cet itinéraire par le comité départemental du tourisme et sa maintenance par la structure à laquelle le conseil général confie cette mission dans le cadre d'une convention d'entretien et de balisage.

Jean-Paul Vinsot émet quelques réserves notamment en ce qui concerne l'obligation de plantation éventuelle d'arbres le long des chemins.

DEMISSION DE Mme CAUCHETEUZ DU CONSEIL MUNICIPAL ET REMPLACEMENT AU SEIN DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Eric Legros donne lecture d'un courrier de Mme Caucheteux Géraldine, qui présente sa démission du conseil municipal suite à la mutation professionnelle de son conjoint. Le Conseil accepte donc sa démission, propose de lui envoyer un courrier de reconnaissance pour sa participation au sein du conseil et décide de la remplacer au sein des structures auxquelles elle appartenait :

Syndicat Scolaire : Eric Legros propose sa candidature : accord du conseil

SIAP : Frédéric Colin étant suppléant devient titulaire et Claude Imhof est désigné suppléant.

Jumelage de La Loupe : Claude Imhof est désigné.

Eric Legros donne le compte-rendu des réunions concernant la répartition des élèves de Grande Section de l'école maternelle: le nombre d'élèves étant trop important à l'école maternelle, les élèves de grande section ont été répartis en fonction de leur domicile, ce qui a permis une répartition plus équitable des élèves par classe. Quelques délégués du syndicat scolaire regrettent de ne pas avoir été consultés par la présidente.

Mr le Maire informe le conseil que deux offres de cabinet d'architectes/paysagistes ont répondu au cahier des charges et qu'une troisième offre devrait nous parvenir prochainement. L'audition de ces architectes est programmée le mercredi 10 juillet 2002 à partir de 9 h

Par ailleurs, Claude Imhof regrette que des vues de Champrond en venant de Chartres, qui méritent d'être mises en valeur, n'aient pas été intégrées au cahier des charges.

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire donne le compte-rendu de réunions : SIVOM du 24 juin concernant l'implantation d'un bâtiment-relais sur la zone d'activités : 11 communes ont répondu favorablement, la procédure sera lancée prochainement, Mr Rousseau prendra contact avec l'architecte qui avait été choisi en 1999. Perche Activités présentera bientôt son nouveau bilan financier.

Communauté de communes : un questionnaire relatif au projet de communauté de communes sur le canton de La Loupe a été envoyé aux communes et il doit être renvoyé avant le 01er octobre 2002. Par conséquent, une réunion spécifique sera organisée courant septembre. Une copie de ce questionnaire sera adressée aux conseillers municipaux préalablement.

Plan de zonage et diagnostic des réseaux d'assainissement : les représentants de l'entreprise SESAER ont présenté l'étude qu'ils vont réaliser : recueil des données (mesures et investigations), étude du milieu naturel et du sol pour déterminer le type d'assainissement, schéma directeur, proposition de travaux. Un questionnaire relatif au traitement des eaux usées sera adressé aux habitants équipés d'un système d'assainissement individuel.

Didier Guyon demande si le busage de la vallée de l'Arcade est programmée dans le cadre des travaux hydrauliques agricoles du SIVOM pour 2002. Eric Legros l'informe que les travaux 2001 ne sont pas encore terminés et que la programmation 2003 n'a pas encore été soumise aux conseils municipaux.

Les conseillers municipaux constatent que le terrain qui jouxte le cimetière est très sale (mauvaises herbes, souches). Le conseil municipal se prononce pour que le nettoyage de ce terrain soit réalisé avec déblaiement des débris souches et mauvaises herbes. Les travaux devront être entrepris le plus rapidement possible.

Jean-Paul Vinsot fait part au conseil que des chardons situés sur du domaine privé envahissent les abords des Cornets, Eric Legros propose de se rendre sur place pour constater les faits.

- * Jean-Paul Vinsot donne le compte-rendu :
- ⇒ d'une réunion sur le broyage de bois
- ⇒ d'une réunion du SIRTOM

* Eric Legros rappelle les festivités du 14 Juillet. Denis Granger propose de revoir la date du tir du feu d'artifice notamment à cause des villes qui tirent des feux plus importants au 14 juillet. Notre feu d'artifice pourrait être tiré à une autre occasion (lors de la kermesse par exemple) ce qui pourrait attirer plus de monde.

* Claude Imhof évoque :

⇒ un problème de manque de pression d'eau aux Vitriers jusqu'au Petit Beauvais dû à une augmentation de la population. Un renforcement de ce réseau pourrait être envisagé.

⇒ des problèmes de sécurité sur le chemin d'accès à la salle polyvalente, il propose que cet accès soit réglementé par un arrêté municipal et/ou la mise en d'un panneau de signalisation.

Réunion du 5 septembre 2002

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 05 septembre 2002 à 20 h 30 en session ordinaire sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire au lieu ordinaire de ses séances.

PROJET DE CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES TERRESTRES

Eric Legros présente au conseil le projet établi par la D.D.E. qui indique une zone de bruit de 100 m de part et d'autre de la RN 23, qui impliquerait des prescriptions sur les nouvelles constructions en bordure de la RN 23. Un classement de cette voie de communication en catégorie 3 serait basé sur le bruit moyen en période diurne de 73db et en période nocturne de 68 db. Par conséquent, toute nouvelle construction devrait avoir un isolement acoustique compris entre 38 db et 30 db. Les constructions anciennes n'y seraient pas soumises. Ce projet est donné à titre indicatif, mais fera l'objet d'une délibération dans les mois à venir.

Ce classement provoquerait un surcoût pour les constructions nouvelles mais permettrait de se protéger contre les bruits à l'intérieur des habitations mais en aucun cas de les limiter à l'extérieur.

Par ailleurs, le conseil évoque des problèmes de sécurité dans le village et souhaiterait qu'une réunion ait lieu avec les élus (conseiller général, député), la D.D.E., le sous-préfet et la gendarmerie.

PROJET D'ACQUISITION DU TERRAIN CHERCHELAY ROUTE DE LA LOUPE

Eric Legros informe le conseil qu'il a reçu une offre de vente de ce terrain au prix de 11 500 € et qu'il n'est pas possible d'acquérir ce terrain dont la superficie est de 570 m² à ce prix là. Quelques conseillers émettent quelques doutes quant à la possibilité d'y créer un parking notamment à cause de l'entrée et de la sortie sur la route de La Loupe et du faible espace pour y manœuvrer. Par conséquent, le conseil décide d'en demander l'avis à la D.D.E.

FIXATION DU PRIX DE VENTE DU CHEMIN RURAL N°26

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les Domaines ont estimé ce chemin à 5000 F soit 762.25 €, que le coût du passage busé s'est élevé à 6353.79 F soit 968.63 € et que sa surface est de 810 m². Il demande donc au conseil de fixer un prix de vente à Mr Foucher. Mrs Fillette et Guyon ne souhaitent pas prendre part à cette délibération. Claude Imhof indique que le conseil actuel était plutôt contre la vente de ce chemin avant l'intervention de Mr Foucher. Néanmoins, le conseil précédent avait donné son accord pour le vendre, c'est pourquoi le conseil avait décidé d'assurer la continuité de la décision antérieure.

Toutefois, le conseil décide d'annuler la délibération du 19/10/00 et donc de ne plus vendre ce chemin en invoquant le risque d'avoir à vendre d'autres chemins ruraux.

PROGRAMMATION DES TRAVAUX HYDRAULIQUES AGRICOLES 2003

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il y a lieu de programmer les travaux hydrauliques agricoles 2003 à réaliser dans le cadre du SIVOM. Il propose d'organiser une visite de vallées ou de faire la demande maintenant. Le conseil propose que les agriculteurs susceptibles d'être intéressés soient contactés. La vallée de l'Arcade sera inscrite au programme sachant qu'elle sert d'exutoire à la mare de Beaurepaire.

INFORMATION SUR LA PROCEDURE DE MISE EN PLACE D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME

Un document relatif au plan local d'urbanisme est remis à chaque conseiller afin qu'ils le lisent et l'étudient. L'élaboration de ce document d'urbanisme sera revu en fin d'année ou début d'année prochaine et éventuellement lors des suites à donner aux conclusions du zonage d'assainissement.

Et si on sortait...

Dates à retenir

Lundi 11 Novembre 2002 :

⊗ Armistice du 11 Novembre à Champrond, puis à Montlondon.
(Contactez : Association des Anciens combattants)

Samedi 16 novembre:

⊗ Assemblée Générale d'un Petit Air de Culture à la salle des fêtes. (Contactez : Association d'un Petit Air de Culture).

Samedi 16 novembre:

⊗ Inauguration de l'atelier informatique. Dans le préau de l'école.
(Contactez : Association d'un Petit Air de Culture).

Samedi 23 novembre:

⊗ Soirée Cabaret avec les Buissonniers à la salle des fêtes à 21h00. (Contactez : Association d'un Petit Air de Culture).

Samedi 7 décembre 2002 :

⊗ Un tour de canton pour le Téléthon.
(Contactez : Association Perchemin).
⊗ Marché de Noël à la salle des fêtes.

Dimanche 8 décembre :

⊗ Marché de Noël à la salle des fêtes.

Dimanche 15 décembre :

⊗ Le secrétaire du Père Noël sera à 15h00 à la salle des fêtes.

Un Petit Air de Culture
et la commission des fêtes
organisent :

Une soirée cabaret



samedi 23 novembre

21h00



salle des fêtes

Tarifs

8 € adultes.
7 € pour les membres adultes
d'Un Petit Air de Culture.
3.5 € pour les moins de 15 ans.

Renseignements et réservations

Opération financée avec le
soutien du Conseil Régional
Centre

C
H
A
M
P
R
O
N
D
E
N
E
N
G
A
T
I
N
E

RELAIS EMPLOI

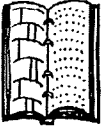



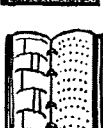
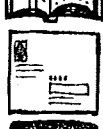


Présentation :

Le SIVOM de La Loupe, syndicat intercommunal, a pour vocation de développer l'activité économique et sociale de son canton. Pour se faire les élus ont eu l'initiative de créer une section appelée Relais Emplois.

Le Relais Emploi est ouvert sur le canton de la Loupe depuis le 7 septembre 1998. Il s'agit d'un service de proximité pour informer et conseiller les personnes à la recherche d'un emploi.



Les missions :

-  Informer les demandeurs d'emploi des communes du canton de La Loupe sur les prestations auxquelles ils ont droit par le biais de leur agence locale pour l'emploi.
-  Procéder à l'inscription des prestations qui peuvent les intéresser.
-  Informer les demandeurs sur les offres d'emploi recueillies par l'ANPE et ses correspondants Affichage (chaque matin).
-  Participer au recueil d'offres d'emploi en partenariat avec l'ANPE (prospection entreprises).
-  Faire évoluer la démarche de recherche d'emploi.
-  Faciliter l'accès aux offres d'emploi et de formation.
-  Apporter des conseils et des outils pour améliorer les techniques de recherche d'emploi.
-  Mettre en relation les demandeurs d'emploi et les entreprises qui recrutent.

Un réseau de partenaires sociaux

Le Relais Emploi travaille en collaboration avec les autres partenaires sociaux du canton de la Loupe afin de mettre en place des parcours professionnels cohérents.

- ANPE (Agence Nationale Pour l'Emploi).
- PAIO (Permanence Accueil Information et Orientation).
- CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).
- DPAS (Direction de la Prévention et de l'Action Sociale).
- Organismes de formations.

Pour toutes informations contacter l'association.

Contacts:

Relais Emploi
1, rue du Maréchal Maunoury
28 240 La Loupe
☎ : 02 37 81 38 93
☎ : 02 37 81 33 10
E-mail : relais_emploi@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du Relais Emploi :

Le Mardi :
De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le Mercredi, Jeudi et Vendredi :
De 8h30 à 12h00

PROJET DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE AUX ORGERIES

Une subvention de 30 % concernant ce projet a été octroyée par le conseil général. Le devis de la Lyonnaise des Eaux s'élevant à 26 399.05 €, d'autres devis ont été demandés à plusieurs autres entreprises. D'autre part, suite à une demande de Mr Granger Raymond qui possède une canalisation d'eau personnelle, des devis concernant l'extension du réseau d'eau potable à l'Arcis ont été demandés afin que cette habitation bénéficie d'un réseau d'eau potable conforme.

PROJET DE GARDERIE

Un modèle de règlement concernant le fonctionnement d'un point accueil périscolaire à Belhomert et Saint Maurice Saint Germain a été remis aux conseillers. Le nombre d'élèves scolarisés dans le cadre du regroupement pédagogique a nettement augmenté cette année et plusieurs parents d'élèves souhaiteraient qu'une garderie soit mise en place. Le conseil propose que ce projet soit évoqué dans le cadre du syndicat scolaire et qu'une enquête soit réalisée auprès des parents d'élèves.

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture concernant le fonds solidarité logement, qui a été mis en place conformément aux dispositions de la loi Besson relative au logement des familles en difficulté. Considérant que notre commune dispose de 3 logements sociaux, la participation demandée pour 2002 s'établit à 6.87 €. Accord du conseil.

FORMATION DES ELUS

Un planning de formation établi par l'association des maires d'Eure et Loir est remis à chaque conseiller.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* Finances

Un tableau représentant l'évolution du budget de la commune depuis 1997 est présenté au conseil. Les recettes liées aux ventes du presbytère et de l'ancienne perception n'ayant pas été affectées à des dépenses nouvelles, le conseil constate que les comptes sont assainis, ce qui permet de dégager des excédents plus importants et donc de pouvoir assumer les dépenses courantes sans avoir à recourir à l'emprunt.

Claude Imhof suggère qu'une explication à ce sujet soit donnée à la population par le biais de la Feuille de Chou.

* Courrier

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des habitants du 47 - 47 bis - 49 et 51 Grande Rue concernant une mauvaise visibilité à la sortie de leur cour quand des véhicules sont stationnés sur le trottoir. Le conseil propose d'implanter des poteaux sur le trottoir face au 47 Grande Rue pour empêcher le stationnement des véhicules sur cette partie de trottoir. Accord du conseil. Denis Granger suggère la mise en place d'un fourreau entouré de ciment au moment des travaux de desserte gazière.

* Retrait de la commune de la Puisaye du SIRTOM

Le conseil municipal accepte le retrait de la commune de La Puisaye du SIRTOM.

* Opération Cœur de Village

Eric Legros fait part au conseil que des devis concernant la réhabilitation du logement F2 ont été demandés.

* Transport scolaire

Eric Legros indique au conseil que des arrêts du car scolaire ont été supprimés, il en sera discuté lors de la prochaine réunion du syndicat scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H

Réunion du 10 octobre 2002

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 10 octobre 2002 à 20 h 30 en session ordinaire sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire au lieu ordinaire de ses séances.

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 05 septembre 2002, qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne quelques informations complémentaires concernant la précédente réunion :

* intervention de l'entreprise Durand en ce qui concerne les problèmes d'éclairage public route d'Illiers

* inscription des vallées de l'Arcis, l'Arcade, les Berroux et la Huberderie au programme de travaux hydrauliques agricoles 2003

* projet garderie vu en réunion du syndicat scolaire

* les travaux d'implantation du shelter à Beaurepaire sont prévus pour le début 2003

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le compte administratif 2002 est présenté au conseil, ce qui permet de connaître les dépenses engagées jusqu'à maintenant. Certaines dépenses et recettes n'ont pas été prévues (location de la grange de Mme Sergent et remboursement par Perche Activités, reversement de la taxe professionnelle de la SARL Fillette aux communes adhérentes à la section zones d'activités intercommunales du SIVOM soit 75 % pour la commune de Friaize qui va subir une perte de taxe professionnelle chaque année et les 25 % restant aux autres communes), certaines dépenses ont été surestimées (charges de personnel) ou sous-estimées (charges à caractère général) et il y a donc lieu d'ajuster le budget par des décisions modificatives.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU SYNDICAT SCOLAIRE

Brigitte Wardavoir présente au conseil le compte-rendu de la réunion du 03 Octobre 2002 où il a été question de :

- * la rentrée scolaire 2002-2003 qui s'est bien passée.
- * l'indemnité de surveillance de cantine
- * décisions modificatives budgétaires
- * projet de mise en place d'un point accueil périscolaire, un questionnaire sera adressé aux parents d'élèves afin d'évaluer leurs besoins.
- * L'arbre de Noël qui ne sera pas organisé par les enseignantes, il revient donc aux élus d'assurer l'organisation de cette manifestation les jouets et spectacle étant financés par les communes. Il aura lieu le dimanche 15 décembre 2002 à la salle polyvalente de Champrond-en-Gâtine. Quelques conseillers constatent un moindre engagement des enseignants dans la vie communale. Il est à noter que ce moindre engagement revêt un caractère général.
- * Une sortie scolaire au cirque à Chartres qui a conduit à une modification des horaires du circuit de car.

PRISE EN CHARGE EVENTUELLE DU MOBILIER DE Mr MARGARIT

Eric Legros informe le conseil du décès de Mr Margarit le 12/08/02 dont les membres de la famille n'ont pas voulu assumer l'organisation des obsèques. C'est donc la commune qui a organisé les obsèques. La famille a été contactée mais n'a pas souhaité prendre en charge la succession.

Etant donné que les héritiers n'ont pas renoncé officiellement à la succession devant le tribunal, le conseil décide de ne pas prendre en charge le mobilier et d'en informer le propriétaire en lui indiquant les noms et adresses des héritiers.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU PARC NATUREL REGIONAL DU PERCHE

Claude Imhof présente le compte-rendu de la dernière réunion, qui a fait l'objet de décisions modificatives budgétaires, d'informations sur le manoir de Courboyer, d'une convention entre le parc et le lycée agricole de Nogent, d'une étude sur l'image touristique du Perche, de l'évolution et des priorités du parc, du programme « Leader Plus » (notamment aide pour la garde de la petite enfance). Il indique également que Champrond a été notifié plusieurs fois dans le rapport notamment par l'utilisation du label par Perche Activités et pour l'implantation du silo à boue et de l'aménagement de la zone d'activités dans le cadre de la reconquête paysagère.

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE BATIMENT RELAIS DE LA ZONE D'ACTIVITES

Les plans de l'esquisse du bâtiment relais établis par Mr Sémichon, architecte sont présentés au conseil ainsi que les prescriptions indicatives du Parc Régional en matière de reconquête paysagère.

Le conseil municipal trouve que le projet de bâtiment n'est pas vraiment esthétique à cause du bardage en tôles et par l'absence de toit. Le conseil suggère plutôt un bardage bois mais indique qu'il faut rester vigilant afin de ne pas trop retarder le dossier et de ne pas accroître de façon significative le coût du bâtiment.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE ET RESEAUX DU 14/09/02

Eric Legros donne lecture du compte-rendu de cette commission :

- * C.R. n°11 : le tracé de ce chemin a été reconnu, un doute a été émis sur une longueur comprise entre 30 et 50 m, cependant le broyage des fougères, qui s'y trouvent pourrait mettre plus en évidence son tracé. Monsieur le Maire rappelle au conseil le principe de ne pas vendre les chemins ruraux qui a été émis lors de la délibération du 05/09/02 relative au C.R. n°26 et propose donc de ne pas vendre le C.R. n°11.

Quant à l'obligation de bornage, l'étude des divers articles du Code Civil et du Code Rural conduisent aux réflexions suivantes :

Société de pêche

Cette saison a été marquée par six concours à la truite, dont deux étaient gratuits pour les titulaires de carte à l'année. La pisciculture d'Ozée n'a pas manqué à ces rendez-vous en nous assurant la livraison de 150 Kilos de truites FARIO déversés dans le Panama et une petite partie à Beurepaire puisque deux concours y étaient prévus.

A ces journées, un seul concours a permis à 42 pêcheurs de tester leurs cannes, à la clé étaient décernés en plus d'un diplôme, un téléviseur et un micro-ondes, ce qui a incité à cette forte participation exceptionnelle.

Nous présentons nos excuses auprès des pêcheurs, quant au changement intervenu lors du concours prévu le 21 septembre, reporté au 20 octobre, suite à différentes manifestations organisées ce jour (journée du patrimoine, ouverture de la chasse...)

La présidente remercie les membres du bureau et les volontaires pour leur dynamisme, leur courage et leur précieuse aide à la bonne entente et à la bonne marche de l'association ainsi que Monsieur le Maire et ses conseillers pour leur aide financière.

La prochaine Assemblée Générale Ordinaire aura lieu courant janvier 2003, dont la date sera communiquée ultérieurement. Cette Assemblée est ouverte à tous, pour évoquer toutes suggestions et idées ainsi qu'un vote d'un nouveau bureau. Elle se clôturera par un apéritif.

Les Anciens Combattants

Programme du 11 novembre

Comme les années précédentes, les anciens combattants vont célébrer le 11 novembre. Le rassemblement débutera à 10h45 devant le monument aux morts de Champrond-en-Gâtine, en mémoire aux victimes, une cérémonie aura lieu avec dépôt de gerbe, suivi de la lecture du manifeste et d'un pot de l'amitié. Le rassemblement s'acheminera ensuite vers Montlandon pour se recueillir devant le monument aux morts à 11h45, puis le cortège se dirigera vers la salle polyvalente où le repas annuel sera servi.

Perchemin

Pour notre association, un des temps forts de l'année se passe le premier dimanche de septembre. Ce dimanche 6 septembre 2002 cette année comme les précédentes, nous avons eu une forte fréquentation lors de notre désormais traditionnel TRIPLE RANDONNEE (à cheval, à pied ou à vélo). En effet cette manifestation a réuni environ 200 personnes, avec une majorité de marcheurs, de nombreux cavaliers et une dizaine de cyclistes.

Le temps nous a plutôt été favorable, et nous avons eu le plaisir de côtoyer sur un des chemins de la commune de Corvées les Ys d'autres randonneurs empruntant un itinéraire partiellement commun au notre, comportant de nombreuses portions de chemins creux.

C'est ensuite un repas préparé par le Sébastopol qui nous a réuni au cours duquel chacun a pu évoquer sa matinée de randonnée et écouter une animation musicale de type « bal musette » qui a même permis à certains de danser sur un véritable parquet. Nous remercions Mr Houdy, qui comme pour les autres éditions nous a permis l'accès à son hangar situé au lieu-dit l'Empire.

C'est maintenant pour nous, l'heure d'organiser le « tour du canton pour le Téléthon », une réunion préparatoire nous a permis de voir que cette nouvelle manifestation recueille l'adhésion de la totalité des communes du canton ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

Vous pouvez chacun à votre façon œuvrer pour cette manifestation soit en participant vous même, (départ du circuit à 8h15 à Friaize) soit en venant au point d'arrêt de la « caravane » à 9h45 devant l'église de notre village pour accueillir les bénévoles de cette organisation. D'autre part dans le cadre du marché de Noël qui se tiendra à la salle des fêtes, une urne spéciale pour le Téléthon sera à la disposition des visiteurs.

Le Club de l'Amitié

Le club de l'amitié est heureux de vous annoncer la reprise de ses activités le Mercredi de 14h30 à 18h00 à la salle de réunions. Pour un moment de détente et de convivialité, le club vous propose plusieurs animations : Scrabble, Dominos, manille, belote et autres ...

Un goûter est prévu à chaque séance.

Bienvenue aux retraités qui le souhaitent.

Les associations

Cet espace est réservé aux associations de Champrond pour informer les habitants de leurs activités, leurs actualités et leurs projets. Il suffit pour celles-ci d'envoyer leurs articles à la mairie deux semaines avant la parution du prochain bulletin.



Liste des associations

Association des Anciens Combattants	Mr MENANT tél: 02.37.49.81.49
Le Club de l'amitié	Mr CENIER tél: 02.37.49.85.20
Le Tennis club	Mr RINGOT tél: 02.37.49.89.65
Un petit air de culture	Mme REAUD tél: 02.37.49.83.23
Perche Association Football	MR LUNEL tél: 02.37.37.31.12
Danse et rêve	Mlle PICHOT tél: 02.37.49.84.14
Perchemin	Mr CHABOCHE tél: 02.37.49.86.55
La Société de pêche	Mr VALMALLE tél: 02.37.37.30.00
La Société de chasse	Mr BIGEAULT tél: 02.37.49.84.38
La Reinette Verte	Mr LAMBERT tél: 02.37.49.84.14
Aéronautique du Perche	Mr et Mme WARDAVOIR tél: 02.37.49.86.23
Coopérative scolaire	Mme Rottier-Auclair tél: 02.37.37.31.57

La Reinette Verte

FABRIQUEZ VOUS MEME VOTRE JUS DE POMMES !



L'association La Reinette Verte vous propose de venir fabriquer vous même votre jus de pommes dans son atelier artisanal.

Le principe : l'association La Reinette Verte vous accueille tous les week-ends du 19/10 au 08/12/02 sur rendez-vous ainsi que le 1^{er} novembre. Vous participez à toutes les étapes de fabrication : nettoyage des fruits, pressage, embouteillage, capsulage... et repartez avec la quantité de jus de pommes de votre choix.

Si vous le souhaitez, vous pouvez venir avec vos propres pommes (200kgs minimum) et fabriquer le jus de vos fruits.

Cette activité originale se fait dans une ambiance conviviale et est adaptée aussi bien pour les enfants que pour les adultes.

Au delà de la fabrication de jus de pommes, la Reinette Verte s'inscrit dans une démarche de développement d'activités en Espace rural.

Pour avoir plus de renseignements sur l'association, n'hésitez pas à nous contacter !

Un petit air de culture

L'assemblée générale aura lieu le 16 novembre 2002 à 18h00 à la salle des fêtes. Elle sera suivie du pot de l'amitié. A l'issue de cette réunion, nous proposons à ceux et celles qui le désirent, de prolonger la soirée autour d'un pot au feu, pour le prix de 8 € (boissons non comprises) Merci de vous faire inscrire aux numéros de téléphone suivants :

02.37.49.89.20 ou 02.37.49.85.33

D'autre part, nous vous informons, que nous avons le plaisir de recevoir, la compagnie du théâtre des buissonniers de Nogent le Rotrou, pour une soirée Cabaret le 23 novembre à 21h00 à la salle des fêtes .

- * proposition de bornage amiable sur la partie litigieuse
- * en cas de refus de cette proposition, la commune attendra la demande de bornage du riverain du chemin sachant qu'en ce cas la commune présenterait au cours de la procédure diverses attestations indiquant le tracé de ce chemin qui date de plusieurs siècles.

Par conséquent, le conseil décide par six voix pour et quatre contre de conserver le chemin rural n° 11, de confirmer son inscription au plan départemental d'itinéraires et de randonnées suivant la délibération du 25 avril 2002 et de proposer un bornage amiable au G. F.E. Daubeck.

- * C.R. n°6 : la partie qui a été bornée présente des arbres sur une partie de ce tracé, il est donc proposé au conseil de vendre ces arbres. Le conseil indique que ce bois serait difficile à vendre étant donné les conditions d'accès, il suggère donc qu'il soit éventuellement donné et qu'il n'occasionne en effet aucun frais pour la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil que les associations La Sauvegarde et Perchemin peuvent être sollicitées pour l'entretien dans le cadre d'une convention établie par les différentes parties.

Le conseil décide par ailleurs de réfléchir à la réglementation de la circulation sur les chemins ruraux, notamment pour les véhicules à moteur.

AMENAGEMENT DES RONDS-POINTS DE BEAUREPAIRE ET DE LA RUE DES ROSIERS

Monsieur le Maire propose au conseil d'aménager le terre-plein triangulaire situé face au château d'eau de Beaufort, qui est dégradé régulièrement par des camions, il en est de même pour l'entourage du calvaire de la rue des Rosiers.

Par conséquent, le conseil décide dans un premier temps de transformer le triangle en cercle pour le rond-point de Beaufort et de réduire les pointes du terrain bordant le calvaire de la rue des Rosiers.

D'autre part, il est évoqué la mise en place d'un sens unique sur la voie communale n°25 à Beaufort.



ENFOUISSEMENT DES RESEAUX, INFORMATION ET CHOIX TECHNIQUE POUR L'ECLAIRAGE

Eric Legros fait part au conseil qu'il a rencontré Mr Vannier de la D.D.A. et que les travaux d'enfouissement des réseaux devraient commencer fin 2002 et qu'il est donc nécessaire de réfléchir aux types d'éclairage public à installer notamment la hauteur des mâts et des accessoires à intégrer : prises pour les illuminations de Noël etc...

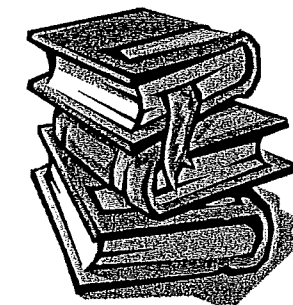
Par conséquent, il propose d'effectuer une sortie nocturne dans les villages qui ont remplacé récemment leurs candélabres. Cette sortie est prévue le jeudi 24 octobre 2002 à 20 h 30.

CALENDRIER DES COMMISSIONS A VENIR

Une réunion préparatoire à une réunion avec le Sous-préfet, la D.D.E. et des élus sur les problèmes de sécurité aux abords de la RN 23 est prévue le jeudi 17 octobre 2002 à 20 h 30.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE LIEU DU LOCAL DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association « Un Petit Air de Culture » qui sollicite le logement de fonction qui était occupé par l'ancien directeur d'école pour accueillir la bibliothèque, la salle de réunions n'étant pas adaptée pour cette activité.



Considérant que les logements de fonction ne seront plus occupés par les instituteurs qui deviendront progressivement professeurs des écoles et par là même ne sont donc plus obligatoirement logés par les communes, le conseil accepte de mettre à disposition ce logement à la bibliothèque sachant qu'il serait difficile à louer à cause de l'accès par la mairie et l'école et qu'il est donc plus sage de le garder pour les besoins communaux. Néanmoins l'affectation de ce logement pour la bibliothèque est provisoire et peut donc être remis en cause suivant les décisions ultérieures du conseil municipal.

**COMPTE-RENDU DE L'AVANCEMENT DE
L'ETUDE DU PLAN DE ZONAGE ET DU
DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

Dans l'état actuel de l'étude, il s'avère que le réseau d'assainissement ne présente apparemment pas de graves dysfonctionnements, néanmoins on observe une arrivée massive d'eaux parasites. Par ailleurs, la pré-étude sur les choix possibles d'assainissement à Beaufort fait état de plusieurs difficultés en cas d'implantation d'un assainissement collectif :

- * habitat trop dispersé
- * l'implantation d'une station d'épuration serait située au bas de l'Arcade mais elle serait trop proche du périmètre de protection du captage d'eau potable
- * coût élevé des branchements
- * ce projet ne serait plus financé par l'Agence de l'eau

D'autre part, un problème concernant le réseau d'assainissement de la zone d'activités est évoqué. (voir si le réseau appartient au SIVOM ou à la commune)

**INFORMATION ET DEMANDE DE
PARTICIPATION AU CONCERT DES
BUISSONNIERS**

Brigitte Wardavoire fait part au conseil qu'un concert des Buissonniers organisé en partenariat entre la commission des fêtes et l'association « Un petit Air de Culture » aura lieu le 23 novembre 2002. Cette soirée est financée par le conseil régional, l'association « Un petit Air de Culture » et la commission des fêtes. La participation de la commission des fêtes demandée est donc de 305 €. Quelques conseillers émettent des réserves quant au financement de ces soirées culturelles. Sachant que cette manifestation est budgétisée, le conseil donne son accord.

**DEMANDE DE PARTICIPATION POUR
LE TRANSPORT SCOLAIRE D'ELEVES VERS
LE COLLEGE D'ILLIERS**

Eric Legros informe le conseil qu'il a reçu une demande de participation financière pour le transport scolaire de trois élèves domiciliés aux Vitriers vers le collège d'Illiers. La participation demandée est de 45.96 € par mois. Considérant que la commune participe aux transports scolaires du SIVOM de La Loupe pour un montant annuel d'environ 107 € par élève, le conseil décide de donner une participation égale à celle demandée par le SIVOM de La Loupe.

**PARTICIPATION FINANCIERE DES ASSO-
CIATIONS A LA KERMESSE**

Brigitte Wardavoire informe le conseil que la commission des fêtes a demandé une participation financière aux associations qui ont participé à la kermesse-brocante du 11/08/02 afin de contribuer aux frais d'animation. Le conseil municipal entérine cette décision.

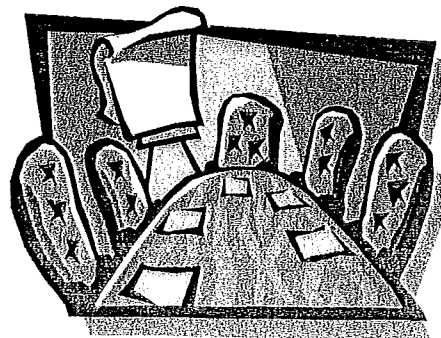
**AIDES AUX COMMERCE ET ENTREPRISES DU
CANTON DE LA LOUPE**

Une plaquette d'informations concernant les aides accordées aux commerces et entreprises par le S.I.A.P. de La Loupe a été diffusée auprès des commerçants et artisans de notre Commune. Monsieur le Maire souhaite que chacun puisse relayer cette information.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- * Des informations concernant la mise en place de bornes pour les campings-car sont données au conseil, un dossier est à établir, sachant qu'à ce jour aucun point d'accueil n'est implanté en Eure et Loir et que ce type d'infrastructure est largement subventionné par des fonds européens entre autres.
- * La vitesse excessive des véhicules qui circulent rue de l'Etang est signalée.
- * Des administrés sollicitent la mise en place d'un distributeur de billets, un courrier sera adressé aux banques et prioritairement à la Poste en arguant de la fréquentation importante de notre village par la nationale 23 et la route départementale 941.
- * Les dégâts occasionnés par le gibier sont à prévenir sur le terrain de football avant son ensementement.
- * Le tableau de la classe des CE2-CM1-CM2 doit être repeint avec de la peinture mate car des problèmes de visibilité dus à une peinture brillante sont signalés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.



EN BREF ...

Etat civil

Naissances

DEBONNE Yohan
le 11 juillet 2002 à Nogent
le Rotrou.



GRANGER Antonin
Le 9 octobre 2002 à Mainvilliers

Mariage

**PEAU Pascal et LECOMTE
Arlette**
le 24 juillet 2002

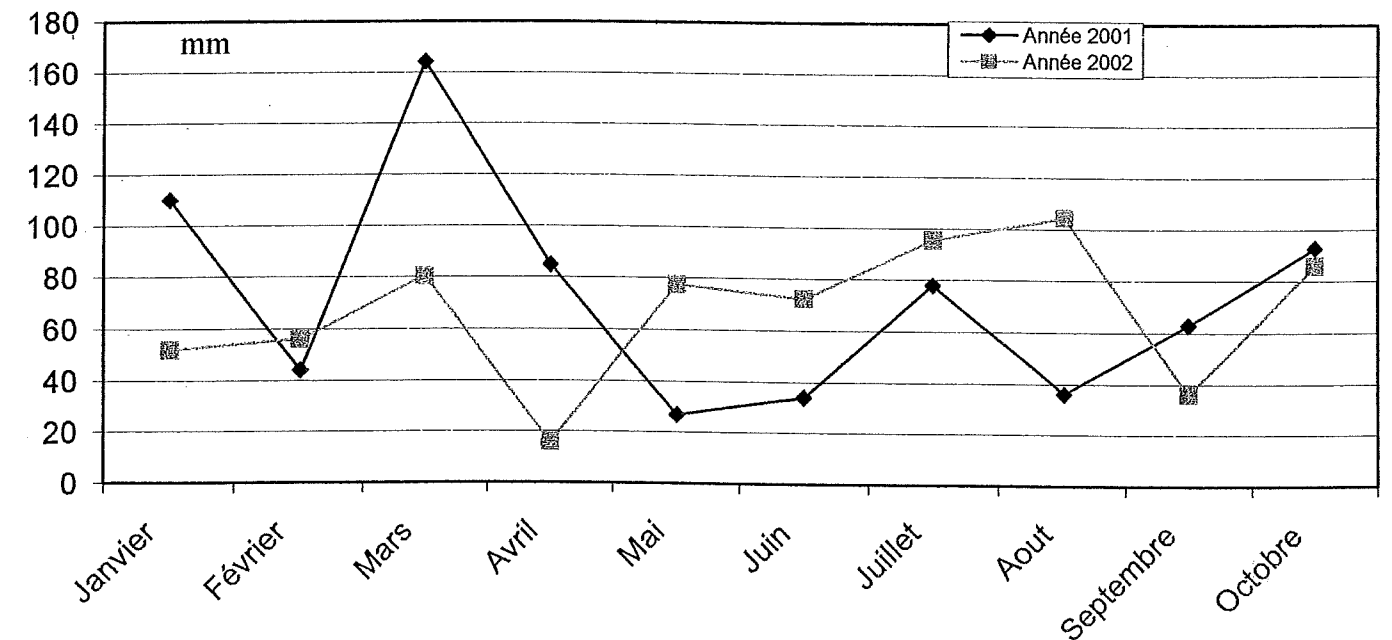


Décès

MARGARIT Roger
le 12 août 2002 à Champrond.
CADORET Denis
le 20 août 2002 à Le Coudray.
GILLET Victorien
le 30 octobre 2002 à Mainvilliers.



Pluviométrie



Départs et arrivées des gendarmes

L'adjudant BOQUET Pascal commandant de la brigade signale, que ses effectifs sont au complet.



Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux gendarmes :

- BRODIN Elodie
Arrivée le 1 octobre 2002.
- DELAHAYE Emmanuel
Arrivé le 16 mars 2002.
- DURPOIX Stéphane
Arrivé le 16 août 2002.
- LE BARS Olivier
Arrivé le 21 mai 2002.
- LUNAU Véronique
Arrivée le 5 août 2002.



*Vous avez des travaux à réaliser,
Quelles procédures?*

Catégories de construction ou de travaux projetés	Permis de Construire à demander	Déclaration de Travaux à faire	Projet architectural à joindre au dossier	Recours obligatoire à l'architecte	Formulaires à demander à la mairie
Constructions neuves	OUI		OUI	OUI	PC 157 ou 158
Travaux d'extension créant une S.H.O.B > 20 m ²	OUI		OUI	OUI	PC 158
Travaux modifiant la destination ou l'aspect extérieur des constructions existantes	OUI		OUI	OUI	PC 158
Vous réalisez pour vous-même : - une construction à usage non agricole < 170 m ² de S.H.O.N. - une construction à usage agricole < 800 m ² de S.H.O.N. - des serres de production < 2000 m ² de S.H.O.B.	OUI		OUI		PC 158
Travaux de ravalement		OUI	* Plan de situation * Plan de masse * Représentation des modifications projetées		PC 156
Habitation légère < 35 m ² de S.H.O.N. pour camping etc.		OUI	* Plan de situation * Plan de masse * Représentation du projet		PC 156
Chassis ou serre < 2000 m ² de S.H.O.B. > 1,50 m et < 4 m de hauteur		OUI	* Plan de situation * Plan de masse * Représentation du projet		PC 156
Travaux d'extension créant une surface S.H.O.B < ou = 20 m ² pour balcon, pièce d'habitation supplémentaire, abri de jardin, garage, atelier bricolage etc.		OUI	* Plan de situation * Plan de masse * Représentation du projet		PC 156
Piscine non couverte		OUI	* Plan de situation * Plan de masse * Représentation du projet		PC 156
Edification de clôtures dans des zones dotées d'un plan local d'urbanisme ou dans les périmètres sensibles		OUI	* Plan de situation * Plan sommaire du projet * Croquis de la clôture * Nature des matériaux		PC 156
Modifications des toitures, vitrines ou ouvertures de fenêtres		OUI	* Plan de situation * Plan de masse * Représentation du projet		PC 156



BONJOUR,
JE SUIS LE SECRÉTAIRE DU PÈRE NOËL.
IL A BESOIN DE VOTRE AIDE, JE DOIS
CHERCHER DE NOUVEAUX ASSISTANT (E)S
VENEZ NOMBREUX, ON VA
BIEN RIGOLER !



LE PÈRE NOËL EST EN ROUTE POUR CHAMPROND-EN-GÂTINE,
ALORS VENEZ ATTENDRE SON ARRIVÉE
EN COMPAGNIE DE SON SECRÉTAIRE.
DIMANCHE 15 DÉCEMBRE 2002 À 15H00
À LA SALLE DES FÊTES.

Quelques informations sur les procédures

PERMIS DE CONSTRUIRE :

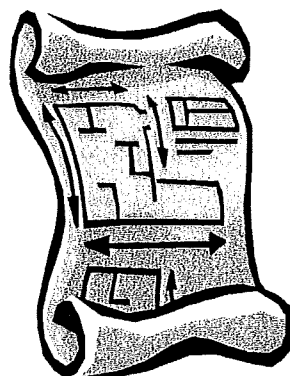
Le projet architectural établi ou non par un architecte doit comporter les documents suivants :

Documents obligatoires pour toute demande :

- * le plan de situation
- * le plan de masse
- * les plans des façades et des niveaux

Documents obligatoires pour les constructions nouvelles, les constructions modifiant le volume extérieur et la destination

- * une ou des vues en coupe
- * des documents photographiques



D'autres documents peuvent être demandés selon le cas :

- * un document graphique
- * une notice
- * une étude d'impact

Les étapes de la procédure :

- * Dépôt de la demande à la mairie de la commune dans laquelle la construction est envisagée.
- * Affichage en mairie du dépôt de permis de construire dans les quinze jours qui suivent le dépôt

* Notification : si le dossier est complet, le demandeur recevra dans les quinze jours de la réception de la demande en mairie une lettre de notification affectant un numéro d'enregistrement à la demande et précisant la date avant laquelle la décision devra lui être notifiée.

* Instruction : Le dossier est ensuite transmis par la mairie à la Direction Départementale de l'Équipement pour instruction.

* Décision : elle est prise sous forme d'arrêté et est notifiée au demandeur par lettre recommandée si elle est assortie de prescriptions ou par courrier simple dans le cas contraire. Si aucune décision n'a été adressée au demandeur avant la date mentionnée dans la lettre de notification, celle-ci vaudra permis de construire. La décision peut être favorable, rejetée, assortie de prescriptions ou comporter un sursis à statuer.

* Affichage sur le terrain par le demandeur

* Déclaration d'ouverture de chantier : imprimé à compléter et à retourner à la mairie dès que les travaux sont commencés

* Déclaration d'achèvement de travaux : imprimé à compléter et à retourner à la mairie dans les trente jours après la fin des travaux. Un certificat de conformité vous sera ensuite délivré dans les trois mois.

* Validité du permis : le permis de construire est périmé si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai de deux ans à compter de la notification de la décision.

La commune de **CHAMPROND-EN-GATINE**
en partenariat avec l'association
« Un Petit Air de Culture » organise un

Marché de Noël



Le Samedi 07 décembre 2002
Et le Dimanche 08 décembre 2002

À la Salle Polyvalente
De 10 h à 19 h

et aussi, devant l'église.

À 9h45

passage du Téléthon

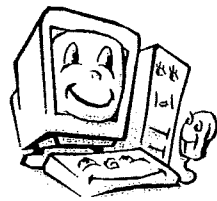
De 11 h00 à 12h00

Chants de Noël,
Vin chaud et marrons chauds
pour le Téléthon

Découvrez l'atelier informatique à la Mairie de Champrond-en Gâtine.

Nous vous proposons les activités et horaires suivants :

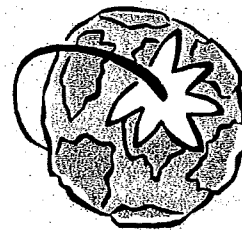
TOUS LES JEUDIS DE 17H30 À 19H00 :



- ↳ initiation à l'informatique,
- ↳ apprentissage au traitement de texte,
- ↳ initiation à Internet.

TOUS LES SAMEDIS DE 10H00 À 11H30 :

- ↳ Accès à Internet,
- ↳ Jeux en réseaux.

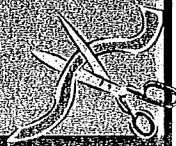


ET AUSSI :



- ↳ Aide à la rédaction
des courriers administratifs, C.V,
lettre de motivation, rapport de stage.

**INAUGURATION DE L'ATELIER INFORMATIQUE
LE SAMEDI 16 NOVEMBRE À 11 H 00
DANS LE PRÉAU DE L'ÉCOLE
VOUS ÊTES CORDIALEMENT INVITÉS.**



DECLARATION DE TRAVAUX :

Les documents à fournir sont indiqués dans le tableau ci-contre.

Les étapes de la procédure :

* Dépôt de la demande à la mairie de la commune dans laquelle les travaux sont envisagés

* Affichage en mairie de la déclaration dans les huit jours qui suivent la réception

* Instruction : la déclaration fait l'objet d'une instruction dans le mois qui suit son dépôt en mairie ou dans les deux mois si la déclaration est soumise à un régime d'autorisation contrôlée par une autorité autre que celle compétente en matière de permis de construire

* Décision :

- acceptation des travaux : l'absence d'opposition de l'autorité compétente dans un délai d'un mois (ou exceptionnellement de 2 mois) vaut acceptation.

- Opposition : l'autorité compétente peut s'opposer aux travaux en renvoyant au déclarant une décision motivée avant l'expiration du délai d'opposition
- Acceptation assortie de prescriptions : elle doit faire l'objet d'une notification envoyée au déclarant.

* Affichage sur le terrain par le demandeur.

* Mise en œuvre des travaux : les travaux doivent être exécutés sans interruption de plus d'un an dans un délai de deux ans à partir de la notification de la décision.



LEXIQUE :

S.H.O.B. (Surface Hors Œuvre Brute) :

Surface totale de plancher de la construction, y compris l'épaisseur des murs et des cloisons ainsi que :

- les combles et sous-sols non aménagés, les terrasses, loggias, balcons
- le garage, les surfaces non closes au rez-de-chaussée.

S.H.O.N. (Surface Hors Œuvre Nette) :

Il s'agit de la surface totale de la construction y compris l'épaisseur des murs et des cloisons, déduction faite de :

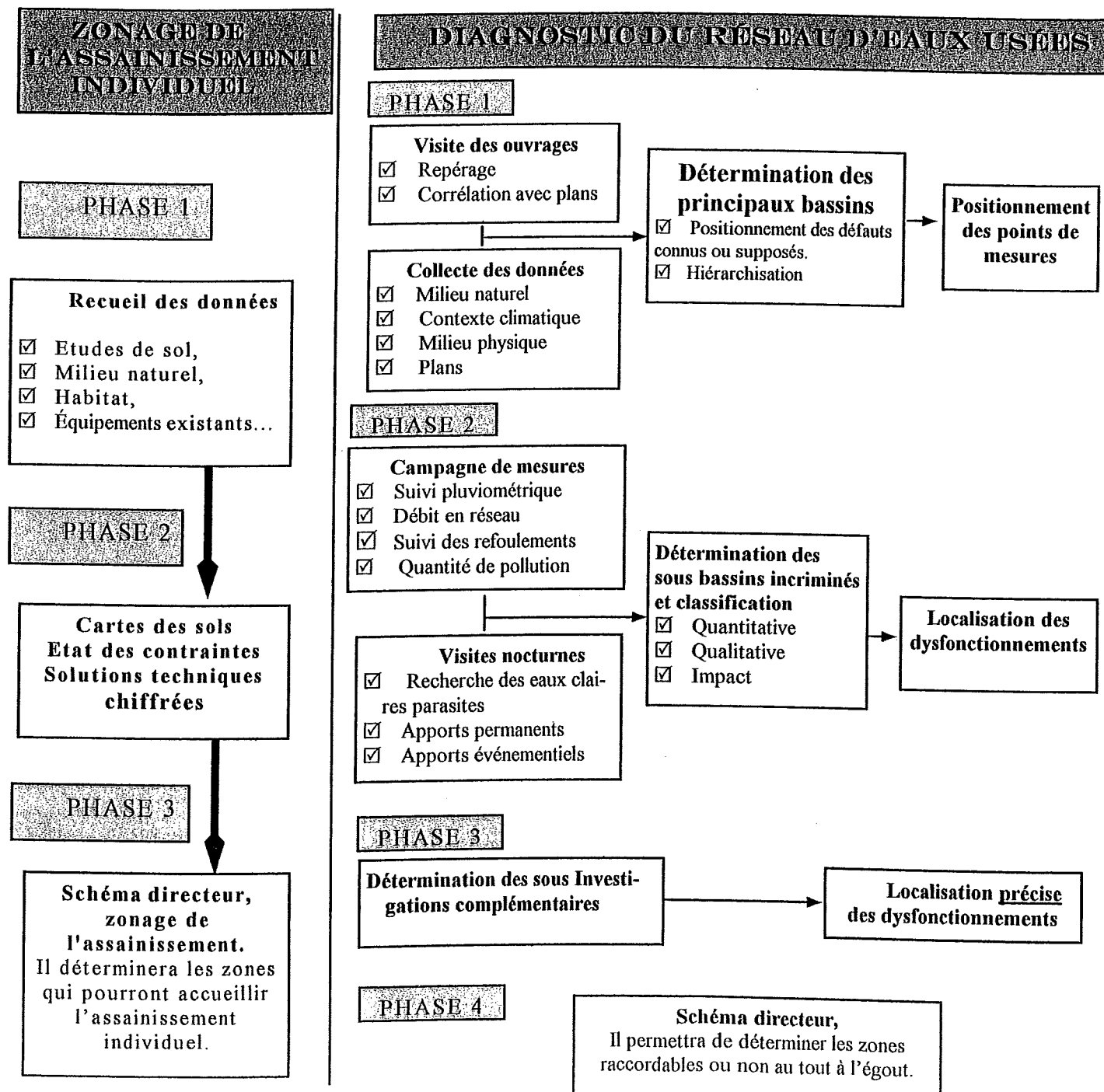
- toutes les parties des sous-sols ou combles de moins de 1.80 m de hauteur,
- les terrasses, loggias ou balcons, le garage,
- les surfaces non closes au rez-de-chaussée,
- les logements des récoltes, des animaux, du matériel agricole, des serres de production.

Zonage et diagnostic réseau

Pour réaliser le zonage et le diagnostic réseau, la commune a sollicité plusieurs bureaux d'étude. Après un dépouillement des devis et prestations, le conseil municipal a choisi le bureau d'étude SESAER. Suite à la délibération il a été possible de solliciter l'agence de l'eau et la région centre pour l'octroi de subventions. Elles se répartissent ainsi :

- ~ 10% de la région Centre,
- ~ 70% par l'agence de l'eau Seine Normandie.

Le diagnostic réseau et le zonage d'assainissement vont pouvoir débuter, mais quelles sont les grandes phases qui composent ces études? Voici un schéma qui vous permettra de mieux comprendre leurs déroulements.



Le blason communal

Nous l'avons longtemps attendu, et le voilà. Approuvé à 86 % par les Champronnais, il est le blason qui représente dorénavant Champrond-en-Gâtine

Modification

Lors de la précédente feuille de chou, nous avons énoncé le problème de lisibilité du blason gagnant. Nous avons tenté d'y remédier sans succès, il a donc été décidé de reprendre le symbole de la source, pour remplacer l'écriture. Le blason est maintenant définitif, il ne reste plus qu'à en faire bon usage

Remerciements

Nous tenons à remercier Sophie MALARDE qui s'est investie dans ce projet. Aujourd'hui son travail est récompensé puisque c'est l'un de ses blasons qui a été choisi. Sophie est partie, mais en laissant un sacré souvenir.

Nous remercions également Mr Eric MONTIGNY, Quentin WARDAVOIR qui ont soumis leurs projets et ont ainsi contribué à la finalisation du blason.

